

**Procès Verbal de la réunion du conseil municipal du
jeudi 18 décembre 2025 à 19h en mairie**

Présents : Gilles ORY, Gérard BAULIEU, Patrick VUILLIER, Didier MOREAU, Laëtitia PETITJEAN, Pascal JANUEL, Catherine POLETTI-COTTON, Pascal DIMANCHE

Absents excusés : Bruno CATTENOZ (procuration à Gérard Baulieu), Alan BLANCHOU (procuration à Pascal Dimanche), Agnès RAGOT (procuration à Laëtitia Petitjean) Stéphane MAGNIN, Olivier CHEGNION (procuration à Pascal Januel), Jean-Philippe MILLE

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 29 octobre 2025

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Désignation d'un secrétaire de séance :

Patrick Vuillier :

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Désaffection mairie, 2 rue du château

M. le maire rappelle que la vente du bâtiment de mairie, 2 rue du château doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal approuvant sa désaffection et son déclassement. Après délibération, le conseil municipal vote la désaffection et le déclassement de ce bâtiment et son intégration dans le domaine privé communal.

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Tarification des déclarations préalables modificatives ADS

Depuis le 1er janvier 2025, le service Autorisations du Droit des Sols (ADS) instruit les Déclarations Préalables modificatives (DPm). À ce jour, aucun tarif n'étant encore défini pour ce type de dossier, le service ADS instruit ces demandes sans facturation. Afin d'assurer une facturation équitable et cohérente avec les autres autorisations d'urbanisme, il a été décidé au conseil communautaire du 25 septembre 2025, d'instaurer une tarification spécifique, fondée sur un coefficient Équivalents-Dossiers (EqD).

Comme pour les autres autorisations, le coût sera indexé sur l'indice des prix à la consommation applicable au 1er janvier de chaque année, conformément à la délibération communautaire du 29 mars 2018.

Les tarifs pour les dossiers de DP modificatives seraient donc de (référence Permis construire maison individuelle) :

Type de dossier	Coefficient EqD	Cout à l'acte 2025
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	1	381,86
Déclaration préalable Modificative	0,4	152,72

Après délibération le conseil municipal mandate le maire pour signer un avenant aux conventions en cours afin d'intégrer cette évolution.

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Vente de la parcelle 3 lotissement les Aulnes (PA02507320C0001)

M. le maire précise qu'une proposition d'achat de la parcelle 3 du lotissement « les Aulnes » au prix de 70000 € ttc a été reçue en mairie. Après délibération le conseil municipal délibère sur cette proposition et modifie la TVA sur marge comme suit : Prix de vente ttc : 70000 €

Lot 3	Surface m2	PV ttc	PV ht	Prix achat	Marge	TVA/marge
	745	70000	58333	18401,5	39931,5	7986,3

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

Compte	Libellé	¼ crédits	Montants 2025
2116	Cimetières	2500	10000
21318	Autres bâtiments	142290.44	569161,76
2151	Réseau voirie	15000	60000
2158	Autres mat. outillage	250	1000
21838	Mat. informatique	627.5	2510
2046	Attrib. compensation	6892.035	27568,14
2031	Frais d'études	13250	53000
2111	Terrains nus	1875	7500
21538	Autres réseaux	750	3000
215738	Autres mat et outil.	250	1000
21578	Autres matériels	875	3500
Total		184559.97	738239.9

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) GBM

Montants A.C (Attributions Compensation) Bonnay : Idem réunion du 29 octobre 2025

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Décision modificative budgétaire

Crédit du compte 6216 (remboursements GBM pour ADS et remplacement secrétaire) + 10000 € par débit du compte 6815 Provisions – 10000 €

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Achat four de réchauffe salle des fêtes

Après mise en concurrence, le Conseil municipal délibère sur l'achat auprès de l'entreprise « Technicafé », d'un four de réchauffe à disposer à la salle des fêtes, au prix de 4348,20 € ht (5217,84 €ttc)

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Construction mairie : Avenants

- Avenant de moins-value lot carrelage (ECR) : -3893,05 € ht
- Avenant de plus-value lot maçonnerie (SNCB) : 1344 € ht

Vote : **Pour : 12 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Proposition MMicro pour package WOOPLE

Proposition d'un abonnement mensuel d'hébergement du site internet avec deux noms de domaine au prix de 21,66 E ht (25,99 € ttc) mensuel.

Vote : **Pour : 0 – Contre : 12 – Abstentions : 0**

Divers

Pourcentage du fonds de concours « voirie » GBM pour les travaux d'aménagement « école-mairie » confirmé sur le taux 2025 soit 26,6% (au 01/01/2026 : 38,8%).